

PROGRAMME ANNUEL ECOLE DEPARTEMENTALE MUSIQUE ET DANSE

La parole est donnée à Nicole ARCHIER.

Le syndicat Ardèche Musique et Danse regroupe l'enseignement musical et les interventions en milieu scolaire. Une réunion a eu lieu le 04 avril concernant la dissolution de celui-ci. Chaque commune adhérente devra payer 4 fois le montant annuel de la cotisation pour pouvoir en sortir. Les élus déplorent ces coûts de dissolution si onéreux et regrettent la fin de ce service à la population.

Malgré ce contexte, le retour des interventions d'Ardèche Musique et Danse sur les 2 écoles de Peaugres est très positif. Les interventions sont ludiques, et intéressantes pour les élèves.

Dans un souci d'économie budgétaire, Nicole ARCHIER présente les besoins des deux écoles concernant les interventions musicales en partenariat avec Ardèche Musique et Danse pour l'année scolaire 2022-2023 qui ont été revus à la baisse.

Les besoins de l'école Publique Les Champs Fleuris à la prochaine rentrée :

soit 4 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances)	2 400 €
soit 2 classes x 0 h 30 mn à 300 € (pour 15 séances)	600 €
Soit un total de.....	3 000 €

Les besoins de l'école privée Les Tamaris à la prochaine rentrée :

soit 5 classes x 1 h à 600 € (pour 15 séances).....	3 000 €
Soit un total de.....	3 000 €

Le coût total intégralement supporté par la Commune de PEAUGRES s'élèvera à **6 000 €**. Pour mémoire, le coût des interventions pour l'année scolaire 2021-2022 s'élevait à 7 800 €.

Avis favorable, délibération à l'unanimité.

TAUX IMPOTS

Alain CRESCINI commente l'Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022. Depuis la réforme de 2021, le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est de 30,14%, celui des propriétés non bâties est de 68,13%. Une seule hausse en 12 ans. Le budget communal doit faire face à des hausses importantes dues à la conjoncture économique mondiale. Ronan PHILIPPE et Alain CRESCINI proposent de ne pas modifier les taux pour 2022, mais une réflexion sera menée pour le budget 2023.

- Taxe Foncière (bâti) 30,14 %
- Taxe Foncière (non bâti) ... 68,13 %

Accord à la majorité et une abstention pour le maintien des taux pour 2022.

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget principal de la Commune est présenté aux élus par Monsieur Alain CRESCINI.

En section de fonctionnement, le budget de l'année 2022 s'équilibre à 1 754 785 € 45.

Dépenses

Charges à caractère général.....	248 567 € 00
Charges de personnel.....	400 329 € 06
Atténuations de Produits.....	5 000 € 00
Autres charges de gestion courante.....	303 760 € 00
Charges financières.....	1 800 € 00
Charges exceptionnelles.....	3 600 € 00
Virement à la section d'investissement.....	791 729 € 39
TOTAL DES DEPENSES.....	1 754 785 € 45

Recettes

Produits des services.....	63 669 € 00
Impôts et taxes.....	540 746 € 60
Dotations et participations.....	468 336 € 00
Autres produits de gestion courante.....	45 172 € 00
Atténuation de charges.....	16 512 € 00
Résultat reporté.....	620 349 € 85
TOTAL DES RECETTES.....	1 754 785 € 45

En section d'Investissement, le budget de l'année 2022 s'équilibre à 1 988 673 € 02.

Dépenses

Immobilisations incorporelles.....	3 000 € 00
Immobilisations corporelles.....	375 000 € 00
Immobilisations en cours.....	1 430 165 € 00
Remboursement d'emprunts.....	52 500 € 00
Résultat reporté.....	128 008 € 02
TOTAL DES DEPENSES.....	1 988 673 € 02

Recettes

Subventions d'investissements.....	844 188 € 11
Immobilisations corporelles.....	140 000 € 00
Dotations fonds divers (FCTVA – Taxes d'aménagement).....	84 747 € 50
Affectation au 1068.....	128 008 € 02
Virement de la section de fonctionnement.....	791 729 € 39
TOTAL DES RECETTES.....	1 988 673 € 02

Le budget primitif de la Commune est approuvé à l'unanimité.

BUDGET CCAS 2021

Il est présenté en équilibre et s'élève à 13 003 € 00 pour la section de fonctionnement. La section d'investissement s'équilibre à 15 342 € 20.

Il a été présenté et approuvé par les membres du CCAS à l'unanimité.

DIVERS

Ardéchoise : Jean-Luc KRIEGEL fait un point sur l'organisation de la course de vélo qui passera au village le 15 juin 2022 à 13 h 45. Les bénévoles se chargeront de la décoration et du stand de ravitaillement. L'animation du parcours des enfants est reconduite cette année en partenariat avec les 2 écoles.

Fête de la Musique : Elle aura lieu le 25 juin 2022. Jean-Luc KRIEGEL a plusieurs propositions telles que l'intervention de l'école de musique, un groupe de Boulieu, Catiem, une chorale éphémère, bal populaire en partenariat avec le comité des Fêtes ... Prochaine réunion début mai.

Commission Embellissement : la parole est donnée à Nicole ARCHIER et Karine DESGRAND. Le travail présenté porte sur la signalétique de la mairie et l'identification de tous les espaces. Un devis est établi : 350 € HT sur les plaques en Plexiglass et 75 € HT pour les stickers.

Plusieurs retours positifs sur le travail de la commission embellissement des travaux effectués au niveau de la pharmacie.

Travaux : Patrick COMBE fait le point sur l'avancement des travaux ;

Rue Centrale : le planning est respecté. Les élus sont satisfaits du travail de l'entreprise MOUTOT, la suite des travaux sera effectuée par SOGEA.

Route de Savas : Travaux en cours, tout se passe bien, fin des travaux prévu fin juin.

Route de Praclos : L'entreprise GRENOT intervient pour faire les socles des candélabres qui seront posés fin avril, la fin des travaux est prévue fin mai.

Vidéo protection : Jean-Luc KRIEGEL a rencontré le Gendarme GEREYS pour la reconnaissance du terrain dans le cadre du projet de la vidéo protection.

SIVU Enfance et Jeunesse : Maxime GOUTAGNEUX quitte le SIEJ. Son remplacement est prévu, le recrutement est orienté vers un chargé de mission.

Bulletin Municipal : Cyril VILLAT explique que les articles ont été demandés aux associations, le retour est prévu d'ici fin avril. Prochaine réunion de préparation le 04 mai à 14h30.

Élections : Fanny ANDRÉ propose un tableau des assesseurs avec les tranches horaires et les fonctions de chacun pour une meilleure organisation.

Accueil Ukraine : Trois familles de Peaugres se sont manifestées pour accueillir des Ukrainiens. Fanny ANDRÉ et Nicole ARCHIER sont chargées de visiter ces familles afin de savoir si elles répondent bien à tous les critères demandés par la sous-préfecture.

CCAS aide pour l'Ukraine : Le CCAS de Peaugres propose de déposer à l'accueil de la mairie une cagnotte. Les dons récoltés seront versés à une association d'aide à l'Ukraine.

Prochaines réunions :

Conseil Municipal :

- jeudi 05 mai à 18 h 00
- jeudi 02 juin à 18 h 00
- jeudi 07 juillet à 18 h 00

Commission travaux :

- mercredi 11 mai à 20 h 00
- mercredi 15 juin à 20 h 00

